

Sur la piste de l'évasion fiscale

LE COMMENTAIRE D'HÉLÈNE REY

Lorsque l'on étudie de près les comptes nationaux des différents pays, on se rend compte qu'il existe un certain nombre d'anomalies intéressantes. Par exemple, la somme de toutes les dettes des pays du monde excède la somme de toutes les créances. En d'autres termes, le monde semble être endetté vis-à-vis de la planète Mars ! Comment est-ce possible ? Comme l'explique Gabriel Zucman de l'École d'économie de Paris (1), lorsqu'un citoyen français achète une action américaine par l'intermédiaire d'une banque suisse, la France n'enregistre pas cette transaction car les banques suisses ne fournissent pas leurs données aux statisticiens français. Les Américains, eux, enregistrent bien un achat d'actif américain par une entité suisse. Mais la Suisse, qui est un simple intermédiaire d'investissement, ne reporte rien dans sa balance des paiements. C'est ainsi qu'une dette est enregistrée (par les Américains) alors qu'aucune créance n'est reportée ni par la Suisse ni par la France.

Ces considérations techniques deviennent intéressantes lorsque l'on se rend compte que c'est environ 6 % de la richesse financière totale des ménages qui semble avoir ainsi disparue des statistiques internationales. Elles deviennent passionnantes lorsque l'on remarque que cette richesse ne s'évapore pas de façon aléatoire. Zucman traque, au gré des bases de données disponibles, un chemin très clair d'évasion fiscale des ménages européens. Ceux-ci alimentent des banques suisses qui, elles-mêmes, investissent en leurs noms dans des fonds d'investissement luxembourgeois, irlandais ou des îles Caïmans. Ce sont approximativement 4.500 milliards de dollars « non traçables » qui seraient investis dans de tels fonds communs de placement en 2008 et quelques centaines de milliards de plus dans des comptes en banque de paradis fiscaux. Zucman estime qu'un tiers des actifs manquant dans les statistiques internatio-

nales sont détenus par des entités suisses et que la majorité des comptes suisses appartient à des ressortissants des pays riches (dont approximativement la moitié à des résidents de la zone euro). Si ces actifs étaient traçables et réintégraient les statistiques internationales, la zone euro serait donc créancière vis-à-vis du reste du monde (et non débitrice comme dans les données officielles).

On peut se demander pourquoi il faut si longtemps avant que les gouvernements prennent des mesures sérieuses contre l'évasion fiscale.

Il est même vraisemblable que la valeur des actifs grecs détenus à l'étranger, par exemple, s'élèverait à une large fraction du PIB grec. Selon Zucman, investir dans un fonds luxembourgeois à partir d'un compte suisse est une voie royale pour l'évasion fiscale. Le Luxembourg ne taxant pas les paiements transfrontaliers, un Français avec un portefeuille d'actions au Luxembourg recevra la totalité de ses dividendes dans son compte suisse, qui, lui-même, ne sera pas taxé, car les banques suisses ne sont pas dans l'obligation de fournir ces données aux autorités françaises.

En temps normal, ce genre de découverte ne devrait pas être anodine. Mais, en temps d'austérité fiscale et de crise, elle devrait certainement pousser à l'action. On peut légitimement se demander pourquoi il faut si longtemps avant que les gouvernements prennent des mesures sérieuses contre l'évasion fiscale. Ce n'est que dans le dernier budget de mars 2012 que le gouvernement anglais s'est enfin attaqué au problème des sociétés écrans domiciliées dans les centres offshore comme Jersey et Guernesey.

Celles-ci étaient utilisées pour acheter des propriétés sur le marché londonien sans payer la taxe sur les transactions immobilières. De telles pratiques n'étaient pourtant un secret pour personne.

De même, il serait assez simple pour le G20 de rendre l'évasion fiscale plus difficile. Il semble évident que les banques devraient fournir les données relatives à leurs déposants sur la base du bénéficiaire ultime et non sur la base de la résidence. Il est inutile de savoir que les comptes bancaires sont détenus par exemple par des sociétés panaméennes, mais en revanche important de connaître le bénéficiaire ultime. Les banques ont déjà ces informations en raison des lois anti-blanchiment. Un principe similaire devrait s'appliquer aux portefeuilles détenus dans les fonds de placement des paradis fiscaux. Il suffirait ensuite de pousser pour un échange automatique de l'information (et non volontaire comme aujourd'hui) sur les revenus des Italiens au Luxembourg par exemple. Le Trésor italien pourrait demander au Luxembourg de retenir une taxe sur ces revenus et de la lui reverser. Cette procédure ne demanderait aucune levée du secret bancaire. Qu'attendons-nous ?

Hélène Rey est professeur d'économie à la London Business School.

(1) « *The Missing Wealth of Nations. Are Europe and the US Net Creditors or Net Debtors ?* », Gabriel Zucman, mars 2012.